

Délibération N°2025.002 JEUDI 30 JANVIER 2025 A 18 H 30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 24 janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Dominique KOLACZYK, Mme Clotilde LESAIN, M. Anthony LENGLET, M. Gaëtan AMEELE, Mme Pascale BINET, M. Claude CAUET, M. Maxime GOUBET, Mme Christine VALLEZ

REPRESENTE : Mme Corinne LEFRANC par Mme Christine VALLEZ, Mme Katarina LESOING par Mme Pascale BINET

ABSENTS : M. Laurent CARTIGNY, Mme Caroline LEFEBVRE
est désignée secrétaire de séance : Mme Christine VALLEZ

Objet : Renouvellement de la convention pour l'accueil de loisirs du mercredi avec la commune de Fampoux

(POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, NE PREND PAS PART AU VOTE : 2)

Mme le Maire rappelle la convention signée pour l'année 2024 avec la commune de Fampoux afin de permettre aux enfants Athésiens d'accéder à l'accueil de loisirs du mercredi au tarif des Fampolois.

Elle propose de renouveler cette convention dont les conditions pour l'année 2025 sont les suivantes :

Un Fampolois règle 8,00 € par mercredi tandis qu'un extérieur règle 17,50 €. La cantine est à 4,10 € pour un Fampolois et 4,90 € pour un extérieur.

Les inscriptions sont par sessions (entre chaque vacances), seuls les enfants de parents séparés ayant la garde par alternance peuvent inscrire l'enfant une semaine sur deux.

L'accueil des Fampolois reste prioritaire, si la capacité est dépassée par l'arrivée d'Athésiens, la commune d'Athies prendra en charge le coût supplémentaire tel que le recrutement d'un animateur.

Mme le Maire propose au conseil municipal de confirmer à nouveau ce partenariat et de lui donner pouvoir pour la signature de la convention jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à 11 voix POUR et 2 ne prenant pas part au vote de

RENOUVELER l'entente avec la commune de Fampoux afin de permettre aux Athésiens souhaitant utiliser le service d'accueil du mercredi de Fampoux au même tarif que les Fampolois.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour l'année 2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme et rendu exécutoire

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Mélanie PAWLAK

Christine VALLEZ

